

DIRE ADDITIONNEL n° 1

en date du 28 décembre 2009

**A ANNEXER AU CAHIER DES CHARGES
DEPOSE LE 4 DÉCEMBRE 2006**

OBJET : complément d'information dans la désignation de l'immeuble

POUR : La **BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE**, Société Anonyme Coopérative à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, société coopérative de Banque Populaire à capital variable (Loi du 13/03/1917 et textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit), immatriculée au RCS de NIORT identifiée sous le N° SIREN 755 501 590, dont le siège social est à NIORT (79000) - 10 avenue Bujault, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège.

CREANCIERE POURSUIVANTE

Maître Pierre BOISSEAU

CONTRE : Monsieur **XXX** et son épouse, Madame **XXX**

PARTIES SAISIES

Maître Jean-Hugues MORICEAU

Que le cahier des charges en vue de la vente aux enchères publiques des immeubles appartenant à Monsieur et Madame ROUSSELIERE a été déposé le 4 décembre 2006, lesdits immeubles situés à **CHAMPAGNAC** (Chte-Mme) "Chez Martinaud" Le tout cadastré: Section **ZL n° 8** pour 37 a 50 ca (32a50ca P & 5 a 00 ca S).

Que pour la parfaite information du ou des futurs acquéreurs, il convient d'apporter à la désignation des immeubles les précisions suivantes :

La parcelle ZL n° 8 fait partie à hauteur de 32a 80ca, de l'ASA (ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'IRRIGATION) de CHAMPAGNAC et ce, depuis la signature par le propriétaire d'un bulletin d'adhésion en date du 23 mars 1988.

POUR DIRE ADDITIONNEL

Saintes, le 24 décembre 2009

<p>SCP ROUDET – BOISSEAU – LEROY AVOCATS 87 avenue Gambetta – 17105 SAINTES Tél. 05 46 74 23 40</p>
